Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR

RÉFÉRENTIEL NATIONAL D'ACTIVITÉS ET DE COMPÉTENCES

de sapeur-pompier volontaire

Équipier

SOMMAIRE

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'équipier

Suivi des modifications du référentiel page 4

Cadre des activités de l'équipier page 5

Cadre de la formation d'équipier page 5

Activités et compétences détaillées page 7

- Compétences spécifiques
  - Module transerse page 7
  - Incendie page 7
  - Secours d'urgence aux personnes page 8
  - Secours routier page 8
  - Protection des personnes, des biens et de l'environnement page 8
- Compétences transversales page 8

Fiches par activités, compétences associées
- Partie 1 – module transverse page 10
- Partie 1 – compétences spécifiques page 15
- Partie 2 – compétences transversales page 23

Suivi des modifications du référentiel

Dates	Numéro de version	Impact

A. Cadre des activités de l'équipier

Contexte

L'équipier intervient au sein d'une équipe lors des opérations de secours sous l'autorité d'un chef d'équipe ou d'un chef d'agrès.
Il intervient dans le cadre de quatre missions principales :

- La lutte contre l'incendie
- Le secours d'urgence aux personnes
- Le secours routier
- La protection des personnes, des biens et de l'environnement

Le service d'incendie et de secours, en fonction de ses besoins, détermine la ou les missions réalisées par l'équipier.

Conditions d'exercice

- Avoir validé la formation d'équipier SPV relative à une ou plusieurs activités ;
- Valider la formation de maintien et de perfectionnement des acquis, en lien avec la ou les activités exercées, prévue par l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité exercé.

Point de vigilance : Un SPV mineur pour participer à une mission, après acquisition de sa formation initiale, doit-être placé sous la surveillance d'un chef d'équipe, ou d'un SP ayant au moins 5 ans de service (CSI R.723-10) ;

B. Cadre de la formation d'équipier

La *formation initiale* - à caractère obligatoire - se compose à minima du module transverse et de la formation à l'une ou plusieurs des quatre missions.

Lorsque le SIS choisi de ne pas faire réaliser simultanément et immédiatement après l'engagement, les 4 missions lors de la *formation initiale*, la formation pour les autres missions relève de la catégorie de formation dite *formation continue*.

Conditions d'accès à la formation

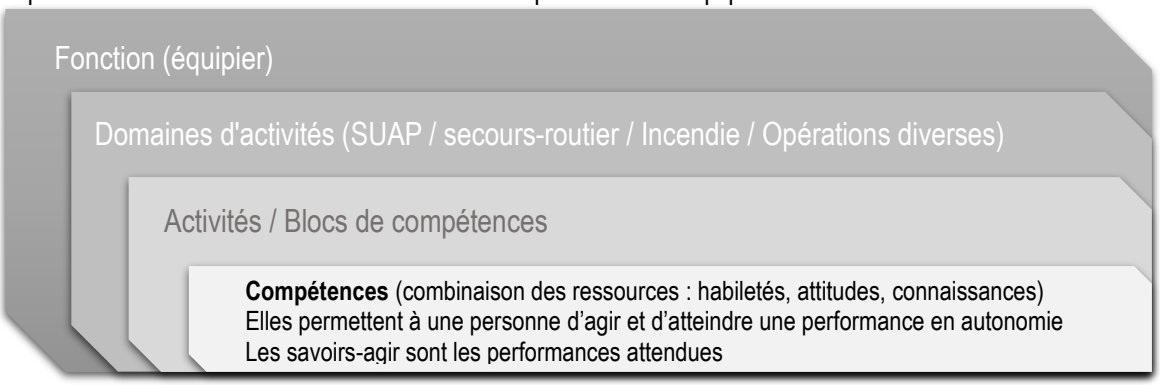
- Avoir notifié son engagement de sapeur-pompier volontaire ;
- Aptitude médicale liée au domaine d'activité concerné par la formation.

Prérequis d'accès à la formation

- Sans objet.

Description du référentiel d'activités et de compétences

Le présent référentiel décrit les activités et les compétences de l'équipier.



Le résultat attendu après la formation est de permettre à l'équipier de réaliser ses activités avec l'autonomie adaptée à ses missions. Pour chaque domaine d'activité, les blocs de compétences doivent être validés conformément au référentiel national d'évaluation d'équipier.
Les compétences transversales communes aux 4 missions, doivent se développer progressivement dans chacun des domaines d'activités.

Dispositions spécifiques à la formation

a) Conception du parcours de formation et choix pédagogiques :

La conception du parcours de formation et l'organisation de la formation relève de la responsabilité de l'organisme de formation.

Les organismes autorisés à mettre en œuvre cette formation élaborent un référentiel interne d'organisation de la formation. Ce référentiel interne de l'organisation de la formation retranscrit les modalités d'organisation de la formation adaptées aux contraintes de l'organisme de formation, tout en respectant les obligations relatives au référentiel national d'activités et de compétences et au référentiel national d'évaluation.

Toutes les méthodes et techniques pédagogiques peuvent être mises en œuvre pour atteindre le niveau de performances attendues (présentiel, distanciel, tutorat, mise en situation, atelier pédagogique, formation ouverte et à distance, …). Le parcours peut être construit de manière fractionné et discontinue avec des périodes d'immersions.

Point de vigilance :

Conformément aux dispositions réglementaires, un stagiaire n'est pas autorisé à **assurer en propre** l'activité opérationnelle pour laquelle il est en cours de formation (CSI R.723-16).

- La qualité ***d'apprenant*** permettant de participer aux missions sous la responsabilité de l'équipage s'obtient dès lors qu'il a reçu une formation aux règles de sécurité individuelle et collective dénommé module transverse.
- La qualité ***d'apprenant*** s'exerce également lorsque le SPV, afin d'adapter ses compétences à un changement de fonction, réalise dans le cadre de la formation continue des formations permettant d'acquérir la qualification aux missions non acquises lors de la formation initiale.

b) Equipe pédagogique

La désignation des personnes composant les équipes pédagogiques relève de la responsabilité du directeur de l'organisme de formation. Outre les formations relatives au secours d'urgence aux personnes (blocs de compétences référencés b) et 4) devant obligatoirement être assurées par des personnels qualifiés conformément à la réglementation relative au formateur de premiers secours, les équipes pédagogiques doivent être qualifiées conformément aux formations de spécialité du domaine d'activité de la formation et du développement des compétences chez les sapeurs-pompiers.

Le directeur de l'organisme de formation peut néanmoins solliciter toute personne reconnue compétente dans un domaine d'expertise spécifique pour participer ponctuellement à l'action de formation.

c) Durée de la formation

Le volume de jours de formation est donné à titre indicatif et peut être modifié en fonction de la progression des apprenants et des méthodes et techniques pédagogiques.

La durée cumulée de la globalité de la *formation initiale* pour les 4 missions est de maximum 60 jours dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté relatif à la formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

Une évaluation diagnostique (Cf Référentiel national d'évaluation) réalisée en amont de la formation peut permettre de reconnaître immédiatement des blocs de compétences. Cette validation, à réaliser en amont ou au début de la formation, nécessité une traçabilité précisant les motivations des décisions de l'équipe pédagogique.

Équipier

Le référentiel national d'activités et de compétences de l'équipier se compose de :
- un module transverse préalable à tous les domaines d'activités
- 4 domaines d'activités, regroupant 7 activités également dénommées ***bloc de compétences***
- de compétences transversales

Liste des domaines d'activités, des activités et des compétences d'équipier :

I. Module transverse

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
a) Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service (SSQVS)	Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
	Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
	Contribuer au « bien vivre ensemble » dans son engagement citoyen
	Préserver son potentiel physique et psychologique
	Contrôler ses équipements de protection individuelle
b) Agir en qualité d'équipier prompt-secours	Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
	Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
	Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
	Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
c) S'adapter à son environnement	Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
	S'adapter en fonction des circonstances et des évolutions

II. Domaine d'activité de la lutte contre l'incendie

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
1. Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité	Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et mises en sécurité
	Prendre en compte les impliqués
2. Sécuriser la zone d'intervention	Analyser l'environnement opérationnel
	Identifier les risques
	Mettre en place les zonages opérationnels
3. Eteindre un incendie	Réaliser un dispositif d'extinction
	Exploiter les capacités des équipements d'extinction

III. Domaine d'activité du secours d'urgence aux personnes

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
4. Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes	Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
	S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
	Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
	Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
	Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
	Transporter une victime
	Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

IV. Domaine d'activité du secours routier

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
5. Intervenir au sein d'une équipe de secours routier	Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
	Désincarcérer une victime
	Participer à l'extraction de la victime

V. Domaine d'activité protection des personnes, des biens et de l'environnement

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
6. Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement	Participer à la protection des personnes et des biens
	Participer à la protection de l'environnement
	Intervenir lors d'événements climatiques
7. Intervenir pour une mission impliquant des animaux	Intervenir en présence d'un animal blessé en danger ou menaçant
	Procéder à la destruction d'hyménoptères

Blocs des compétences transversales de l'emploi d'équipier :

Ces compétences transversales s'exercent indifféremment dans les 4 domaines d'activités précités.

Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIÉES
A. S'impliquer dans son activité	Développer la réflexivité
	Engager une démarche de développement permanent
	Comprendre et rédiger des écrits
	Exercer en qualité d'acteur du service public
	Diffuser la culture du service public
B. Agir au sein d'un collectif	S'intégrer au sein du collectif
	Travailler avec et pour le collectif
	Echanger et partager les informations
C. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Contrôler les matériels et véhicules
	Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

FICHES PAR ACTIVITES

Équipier

Partie 1 – Blocs de compétences liés au module transverse

Partie 2 - Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de l'équipier

Partie 3 - Blocs de compétences transversales de l'équipier

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant disposition communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnel, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ». L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire … exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ». De fait, **la doctrine opérationnelle s'applique** à l'exercice des missions des **sapeurs-pompiers volontaires**.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Ces documents sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur et sur le site Internet PNRS ENSOSP
https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers
http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques

Partie 1 – Module transverse

Bloc de compétences transverses a)

Activité : Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité, qualité de vie en service

Compétences :

1. Préserver sa santé tout au long de son engagement afin d'accomplir ses missions en sécurité
2. Intégrer la sécurité collective et individuelle dans chacune de ses actions
3. Contribuer au « bien vivre ensemble »
4. Préserver son potentiel physique et psychologique
5. Contrôler ses équipements de protection individuelle

Savoir-agir :

1. Adapter et entretenir son potentiel physiologique, physique, psychologique et social en vue de garantir sa capacité opérationnelle à long terme
   Proscrire tout comportement addictif (substances psychoactives ou dopantes, tabac, alcool, activités sportives excessives, jeux, …)
2. Appliquer les principes généraux de prévention et appliquer les règles de sécurité en et hors missions opérationnelles
   Utiliser les EPI nécessaires à la mission
   Réaliser la mission en adaptant son engagement aux risques, aux enjeux et à ses propres limites
   Savoir réagir face à tout évènement soudain et imprévisible affectant les secours engagés
3. Intégrer les interactions entre la vie privée et les obligations relatives à l'engagement citoyen
   Etre en capacité d'identifier des situations potentiellement traumatisantes et les dispositifs de prise en charge
   Avoir un comportement empathique et tolérant envers ses collègues (cohésion, entraide, écoute, solidarité, confiance, loyauté …)
   Développer, entretenir des liens sociaux variés et réguliers
4. Autoévaluer son potentiel physique
   Développer et améliorer son potentiel physique en référence aux indicateurs de la condition physique (ICP)
   Agir et réagir lors d'une agression physique
   Autoévaluer son potentiel psychologique
   Développer et améliorer son potentiel psychologique
   Agir et réagir lors d'une agression psychologique
5. Analyser l'état des équipements de protection individuelle affectés
   Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission, aux travaux
   Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
   Réaliser des contrôles croisés
   Contrôler ses équipements de protection individuelle

Eléments des compétences

Habiletés :

- Identifier les risques initiaux et évolutifs de la mission
- Accomplir sa mission en intégrant les règles de sécurité pour soi-même et son binôme
- Détecter un équipement de protection individuel présentant un dysfonctionnement
- Analyser l'état et prendre soin des équipements de protection individuelle
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés à la mission
- Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiques et physiologiques
- Exercer la mission opérationnelle dans un contexte de pressions physiologiques et psychologiques
- Réaliser des gestes et avoir des postures adaptées aux contraintes physiologiques
- Travailler en environnements contraints (chaleur, bruit, sans vision, …)
- Réagir aux gestes et comportements violents, aux agressions
- Signaler les actes de violences
- Développer une hygiène de vie adaptée à l'activité et répondant aux indicateurs de la condition physique (ICP)

Attitudes :

- Faire preuve de motivation, rigueur et sérieux notamment dans l'application des règles de sécurité

- Demeurer vigilant tout au long de la mission sur le plan individuel et collectif
- Faire preuve de réalisme vis-à-vis de ses propres limites et celles des intervenants
- Savoir rendre compte dans le but d'assurer la continuité de la mission
- Réagir à toute situation dangereuse ou comportement déviant, notamment en la portant à la connaissance d'une personne ressource (hiérarchie, SSSM, collègue…)
- Etre force de proposition en matière de SSQVS
- Entretenir sa condition physique pendant et en dehors du temps de service
- Dialoguer et échanger avec ses collègues, au quotidien comme en situation dégradée
- Détecter les contextes et environnements potentiellement violents, dangereux
- Gérer le stress de la mission
- Maintenir son attention dans la durée
- Développer la culture collective liée à l'hygiène de vie adaptée aux activités de sapeurs-pompiers
- Percevoir les signes d'alertes d'atteintes du potentiel physique ou psychologique
- Etre vigilant aux impacts des contraintes physiologiques et psychologiques
- Participer à la veille collective de l'état psychologique de ses collègues

Connaissances :

- Connaitre les principes généraux de prévention et règles de sécurité
- Connaitre les conditions de port, d'entretien et de vérification des EPI, ainsi que leurs limites d'emploi
- Connaitre les définitions et concepts de la qualité de vie en service (RPS, harcèlement, discrimination, …)
- Connaitre les règles d'hygiène de vie adaptées aux activités de service (sommeil, nutrition, addictions, hygiène corporelle, surpoids …)
- Connaitre les principes de l'entrainement physique (régularité, intensité et récupération)
- La qualité de vie et de santé en service
- L'hygiène et la sécurité en service
- L'impact du stress en service
- Les indicateurs de la condition physique (ICP)
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- Le cycle de la violence
- Perception de la mission des SIS par les personnes vulnérables
- La prise en charge hiérarchique et réglementaire des actes de violences subies.
- La gestion des émotions
- Gestion des situations complexes et dramatiques
- Les structures et personnes ressources au SIS (SSSM, psychologue, …)
- La prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Charte du SPV
- Arrêté du 6 mai 2000 fixant les conditions d'aptitude médicale des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires et les conditions d'exercice de la médecine professionnelle et préventive au sein des services départementaux d'incendie et de secours
- Plan de prévention santé, sécurité et qualité de vie en service 2019-2023 (DGSCGC, 22/11/2018)
- Guide de l'entrainement physique du sapeur-pompier (ENSOSP-2015)
- Modalités relatives aux indicateurs de la condition physique (ICP)
- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules

Bloc de compétences b)

Activité : Agir en qualité d'équipier prompt-secours

Compétences :

1. Assurer une protection immédiate de la victime, alerter les secours et réaliser les bilans
2. Assurer seul la prise en charge en urgence d'une personne victime d'une détresse vitale
3. Appliquer seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
4. Assurer la surveillance d'une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier isolé
   Assurer la sécurité immédiate de la victime et des autres personnes en utilisant les moyens à sa disposition
   Alerter, informer
   Réaliser les bilans
2. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
   Assurer seul une prise en charge adaptée de victime d'accidents spécifiques
   Assurer seul une prise en charge adaptée de victime de malaises ou maladies
3. Réaliser seul les techniques de premiers secours sur une victime ne présentant pas de détresse vitale
   Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
4. Surveiller une victime dans l'attente de sa prise en charge ou de son transfert
   S'intégrer dans la chaîne du secours à personne

Eléments des compétences

Habiletés :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Immobiliser une victime en tant que secouriste isolé
- Aider au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Marche générale d'une intervention SUAP
- La sécurité collective et individuelle
- La zone d'intervention
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)
- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les plaies et brûlures
- Les noyades
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels

o Les interventions sur nombreuses victimes o Capacité et modalités d'utilisation des matériels du secouriste isolé
Ressources à minima : - Règlement opérationnel du SIS - Recommandations techniques PSE1 - Protocoles secouriste du SIS - Guides de doctrine opérationnelle ; - Guides de techniques opérationnelles ; - Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ; - Guides Nationaux de références (GNR) ; - Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences c)

Activité : S'adapter à son environnement

Compétences :

1. Analyser le contexte, identifier les situations complexes et/ou à risques
2. S'adapter en fonction des évolutions et des circonstances

Savoir-agir :

1. Observer la situation, le contexte, l'environnement
   Analyser et identifier les risques, les dangers et les enjeux liés aux risques et aux personnes
2. Adapter son comportement aux circonstances, aux enjeux et aux risques
   Anticiper sur les évolutions de la situation

Eléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Utiliser des techniques et des matériels adaptés à la situation
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation

Attitudes :

- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Assumer ses responsabilités

Connaissances :

- Les biais et effets tunnel
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Droits et obligation du SPV
- Devoir de réserve
- Notion relative au droit de retrait

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Article 40 du code de la procédure pénale
- Procédures : accident de service, danger grave et imminent, registre de sécurité…
- Charte du SPV

Partie 2 – Blocs de compétences liés aux 4 domaines d'activités de l'équipier

Bloc de compétences 1

Activité : Réaliser un sauvetage ou une mise en sécurité

Compétences :

1. Utiliser les équipements et matériels dédiés aux sauvetages et aux mises en sécurité
2. Prendre en compte les impliqués

Savoir-agir :

1. Utiliser la technique et le matériel adapté
   Effectuer le sauvetage ou la mise en sécurité
2. Rassurer les personnes à secourir
   Encadrer et accompagner les personnes secourues

Eléments des compétences

Habiletés :

- Utiliser les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés
- Réaliser un sauvetage sans matériel
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de sauvetages choisis
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des personnes secourues
- Faire preuve d'empathie et bienveillance envers les impliqués

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Le confinement et l'évacuation
- Rôle du binôme
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage (LSPCC, échelles)
- Capacité et modalité d'utilisation des moyens élévateurs aériens (MEA-EPA-BEA-EPC, …)
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 2

Activité : Sécuriser la zone d'intervention

Compétences :

1. Analyser l'environnement opérationnel
2. Identifier les risques
3. Mettre en place les zonages opérationnels

Savoir-agir :

1. Observer l'environnement opérationnel
   Analyser la situation opérationnelle
2. Détecter les sources de dangers
   Signaler les sources de dangers
3. Sécuriser les zones opérationnelles
   Informer, rendre compte

Eléments des compétences

Habiletés :

- Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
- Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Disposition constructive
- Prévention opérationnelle
- Rôle du binôme
- Périmètres et zonages opérationnels
- Gestion des fluides
- Méthodologies opérationnelles
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissance
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 3

Activité : Eteindre un incendie

Compétences :

1. Réaliser un dispositif d'extinction
2. Exploiter les capacités des équipements d'extinction

Savoir-agir :

1. Prendre les matériels adaptés à la mission
   Réaliser un établissement conformément aux ordres donnés par le chef d'agrès
   Alimenter un établissement
2. Utiliser les capacités des équipements d'extinction
   Déblayer et surveiller après l'extinction

Eléments des compétences

Habiletés :

- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés
- Evoluer avec aisance avec les équipements et matériels adaptés sur une échelle aérienne
- Exploiter les capacités des équipements et matériels d'extinction
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation
- Adapter l'usage des matériels au contexte

Attitudes :

- Rassurer et assurer la sécurité des impliqués lors de la reconnaissance
- Garder un contact permanent au sein de son équipe

Connaissances :

- Marche générale des opérations de lutte contre l'incendie
- Protection des biens (évacuation, mise à l'abri)
- Compréhension du système incendie – phénomènes thermiques, lecture du feu
- Agents extincteurs, procédés d'extinction
- Connaissances des différents milieux opérationnels et des risques associés
- Méthodologies opérationnelles
- Règles d'établissement des tuyaux
- Manœuvres en binôme
- Hydraulique, besoins et ressources en eau
- Moyens facilitant l'action des secours (ventilation opérationnelle, RIA, colonnes…)
- Capacité et modalités d'utilisation des engins de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de lutte contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des échelles à main et des échelles aériennes
- Règles d'emploi des EPI
- Principe de fonctionnement et de mise en œuvre des appareils respiratoires
- Capacité et modalités d'utilisation des hydrants
- Déblai et surveillance

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 4

Activité : Agir en qualité d'équipier secours d'urgence aux personnes

Compétences :

1. Veiller à la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. S'intégrer dans la chaîne du secours d'urgence aux personnes en qualité d'équipier
3. Réaliser un bilan conformément aux protocoles en vigueur
4. Réaliser des gestes techniques adaptés à l'état d'une victime
5. Conditionner une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Transporter une victime
7. Veiller au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures conservatoires en qualité d'équipier du VSAV
   Assurer la sécurité immédiate, adaptée et permanente des intervenants, de la victime et des autres personnes
2. Se positionner au sein de l'équipe VSAV
   Collaborer avec les personnels médicaux, paramédicaux
3. Réaliser les bilans en vigueur
   Détecter les situations de violences familiales, adapter sa conduite, signaler les faits, indices
4. Prendre en charge en urgence une personne victime d'une détresse vitale
   Prendre en charge les victimes d'accidents spécifiques
   Prendre en charge les victimes de malaises ou maladies
5. Réaliser l'immobilisation partielle ou totale d'une personne victime d'un accident traumatique du squelette
6. Assurer le relevage d'une victime
   Participer à la désincarcération et à l'extraction d'une victime
   Assurer la surveillance d'une victime lors de sa prise en charge ou de son transport
7. Travailler en respectant les règles d'hygiène, d'asepsie
   Contrôler, reconditionner les matériels et équipements

Eléments des compétences

Habiletés :

- Rechercher et identifier une détresse vitale
- Aborder une personne agressive, violente
- Aborder une personne en détresse sociale
- Désobstruer les voies aériennes
- Agir sur les hémorragies
- Prendre en charge une victime inconsciente
- Réaliser une réanimation cardio-pulmonaire
- Préserver les traces et indices pour les enquêtes judiciaires
- Mettre en œuvre le protocole et les outils SINUS
- Assurer ou participer au relevage, brancardage et transport
- Veiller en permanence au respect des règles d'hygiène et d'asepsie

Attitudes :

- Rassurer et encadrer la victime et les impliqués
- Préserver son potentiel physique et psychologique
- Agir en interaction et coordination avec le personnel médical, paramédical
- Réagir devant une situation avec de nombreuses victimes

Connaissances :

- Marche générale d'une intervention SUAP
- Les interventions à caractère social
- La sécurité individuelle et collective
- La zone d'intervention
- Rôle et responsabilité du secouriste - Déontologie du secouriste
- Les différentes formes de violences (sociale, familiale, physique, verbale, ...)
- La gestion des comportements agressifs, violents
- Les acteurs de l'organisation des secours
- Bilans (circonstanciel, d'urgence vitale, complémentaire)

- Interactions des fonctions vitales
- Les urgences vitales
- Malaises et affections spécifiques
- Atteintes circonstancielles
- Traumatismes
- Le système ventilatoire et ses détresses
- L'obstruction totale ou partielle des voies aériennes
- Le système circulatoire et ses détresses
- Les hémorragies et leur traitement
- Le système nerveux et ses détresses
- Arrêt cardiaque – défibrillation
- Les zones du corps humain
- Traumatologie – système locomoteur
- Les brûlures
- Traitement des morsures, piqures
- Accidents électriques
- Intoxications
- Blast
- Exposition prolongée à la chaleur / accidents dus au froid
- Pendaison
- Membres arrachés ou sectionnés
- Pansements et bandages
- Parturientes
- Allergies
- Asthme
- Diabète
- Convulsions
- Souffrances psychiques et comportements inhabituels
- Les interventions sur nombreuses victimes
- Le plan ORSEC dont NOVI
- Le protocole SINUS
- Damage control et tuerie de masse
- Capacité et modalités d'utilisation du VSAV
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'oxygénothérapie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'immobilisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels et équipements du VSAV

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Recommandations techniques PSE2
- Protocoles du SIS
- Protocole SINUS
- Malette MIPROF sur les violences familiales
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 5

Activité : Intervenir au sein d'une équipe de secours routier

Compétences :

1. Assurer le balisage et la protection d'un accident routier
2. Désincarcérer une victime
3. Participer à l'extraction de la victime

Savoir-agir :

1. Mettre en œuvre les mesures de sécurité adaptées à la protection de la zone d'intervention
   Réaliser le calage
   Assurer la protection incendie
2. Préparer les matériels de désincarcération
   Protéger les impliqués et intervenants des effets de la désincarcération
   Procéder à la désincarcération commandée en appliquant les techniques adaptées
3. Contribuer à l'extraction de la victime
   Coopérer avec les personnels du VSAV, le personnel médical et paramédical

Eléments des compétences

Habiletés :

- Baliser en sécurité le site de l'intervention
- Caler le véhicule
- Césariser, lever, écarter pour permettre la désincarcération
- Réaliser des manœuvres de force
- Exploiter les capacités des équipements et matériels de désincarcération
- Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation

Attitudes :

- Vigilance relative aux risques de sur-accident(s)
- Agir en interaction et coordination avec le personnel du VSAV, le personnel médical, paramédical
- Bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale d'une opération de secours routier
- Les véhicules spécifiques (TMD, PL, véhicules hybrides, …)
- Les règles du balisage et de la signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de balisage, de signalisation
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de calage, d'étaiement, de levage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de protection contre l'incendie
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Les guides de désincarcération des constructeurs automobiles
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 6

Activité : Intervenir pour une mission de protection des personnes, des biens et de l'environnement

Compétences :

1. Participer à la protection des personnes et des biens
2. Participer à la protection de l'environnement
3. Intervenir lors d'événements climatiques

Savoir-agir :

1. Observer la situation et le contexte de l'intervention
   Analyser et identifier les risques et les enjeux
   Préserver les personnes de dangers avérés ou imminents
   Protéger les biens exposés aux dangers avérés ou imminents
2. Observer la situation et le contexte de l'intervention
   Analyser et identifier les risques et les enjeux
   Protéger l'environnement
3. Observer la situation et le contexte de l'intervention
   Analyser et identifier les dangers et les enjeux
   Préserver les personnes de dangers liées aux événements climatiques
   Procéder aux sauvetages, aux mises en sécurité, évacuation
   Procéder à la protection des biens exposés à l'événement climatique

Eléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
- Protéger les biens par une mise à l'abri ou une évacuation
- Prendre des mesures de protection de l'environnement
- Développer et diffuser la culture de sécurité civile
- Procéder à l'épuisement ou l'asséchement de locaux inondés
- Réaliser un bâchage d'infrastructure ou de bien
- Sécuriser des impliqués dans un ascenseur défaillant
- Dégager lors de situation d'urgence les infrastructures ou lieux obstrués par des arbres

Attitudes :

- Etre bienveillance envers la(es) victime(s) et impliqué(s)
- Intégrer les limites des champs d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale des interventions de protection des personnes, des biens et de l'environnement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'épuisement, d'asséchement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'éclairage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de forcement
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels d'élagage, tronçonnage
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de découpe
- Phénomènes météorologiques (tempêtes, cyclones, vague de froid, neige, ...)
- Les ascenseurs – règles de sécurité et modalité d'intervention

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Bloc de compétences 7

Activité : Intervenir pour une mission impliquant des animaux

Compétences :

1. Intervenir en présence d'un animal blessé, en danger ou menaçant
2. Procéder à la destruction d'hyménoptères

Savoir-agir :

1. Observer la situation et le contexte de l'intervention
   Analyser et identifier les risques et les enjeux
   Protéger et secourir les animaux blessés ou en danger
   Isoler des risques relatifs à un animal dangereux
2. Observer la situation et le contexte de l'intervention
   Analyser et identifier les risques et les enjeux
   Détruire les hyménoptères

Eléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le contexte avec objectivité et recul
- Protéger les personnes, mettre en sécurité ou évacuer
- Secourir un animal blessé ou en danger
- Capturer ou neutraliser un animal dangereux
- Appliquer les techniques liées à la destruction des hyménoptères

Attitudes :

- Intégrer les limites du champ d'action de la sécurité civile
- Communiquer, transmettre la culture de sécurité civile
- Coopérer ou agir avec des personnels spécialisés (équipes animalières, vétérinaires, …)
- Préserver son potentiel physique et psychologique

Connaissances :

- Marche générale des interventions liées aux animaux
- Capacité et modalités d'utilisation des matériels de capture et de neutralisation

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SIS
- Guides de doctrine opérationnelle ;
- Guides de techniques opérationnelles ;
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées) ;
- Guides Nationaux de références (GNR) ;
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)

Partie 3 – Blocs de compétences transversales de l'équipier

Bloc de compétences A

Activité : S'impliquer dans son activité

Compétences :

1. Développer la réflexivité
2. Engager une démarche de développement permanent
3. Comprendre et rédiger des écrits
4. Exercer en qualité d'acteur du service public
5. Diffuser la culture du service public

Savoir-agir :

1. Autoévaluer ses compétences et connaissances
   Identifier les axes d'amélioration à développer
2. Développer ses compétences et connaissances
   Rechercher les sources ou personnes ressources pour améliorer ses compétences et connaissances
3. Utiliser les moyens de communication à disposition
   Comprendre les documents écrits
   Elaborer des écrits
4. Agir conformément aux missions du service public
   Se comporter avec l'usager conformément aux valeurs du service public
5. Mesurer les limites d'actions de l'engagement citoyen
   Diffuser et partager les limites d'action de la mission du SIS

Eléments des compétences

Habiletés :

- Agir avec honnêteté, intégrité et loyauté conformément aux droits et obligations
- Se comporter selon les valeurs et les normes de l'organisation
- Faire face aux aléas
- Rechercher des ressources adaptées pour progresser
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Développer et diffuser la culture du service public
- Agir avec une réactivité adaptée
- Diffuser la culture de sécurité civile

Attitudes :

- Respecter et diffuser les normes de l'organisation
- Adapter l'usage des techniques et des matériels au contexte
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Etre dans une démarche permanente d'évolution de ses connaissances et compétences
- S'interroger sur ses pratiques
- Savoir se remettre en cause
- Assumer ses responsabilités
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, …)
- Porter les valeurs du service public
- Respecter et diffuser les valeurs et les normes de l'organisation

Connaissances :

- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Valeurs et normes de l'organisation
- Organisation et missions du SIS
- Charte du SPV
- Devoir de réserve
- Processus d'amélioration continue, démarche qualité
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie

- Outils informatiques et logiciels du SIS
- La formation des SPV

Ressources à minima :

- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS
- Code de la sécurité intérieure
- Livret stagiaire

Bloc de compétences B

Activité : Agir au sein d'un collectif

Compétences :

1. S'intégrer au sein du collectif
2. Travailler avec et pour le collectif
3. Echanger et partager les informations

Savoir-agir :

1. Analyser les forces et faiblesses du collectif
   Développer la notion de collectif
2. Partager l'intérêt commun
   Favoriser la bienveillance
3. Echanger avec bienveillance et attention
   Partager en s'assurant d'être compris
   Agir dans le cadre de sa mission de service public
   Rendre compte des situations rencontrées

Eléments des compétences

Habiletés :

- Motiver l'appartenance au collectif
- S'impliquer dans la dynamique d'amélioration du collectif
- Participer au développement de l'intelligence collective des équipes
- Accepter la diversité et la mixité des collectifs
- Communiquer avec efficacité
- Elaborer des comptes rendus
- Transmettre les informations précises, nécessaires et attendues
- Utiliser les équipements SIC

Attitudes :

- Se mobiliser pour le collectif
- Agir pour le développement du collectif
- Prise en compte du facteur humain et des biais cognitifs
- Utiliser l'intelligence collective
- Construire une bonne argumentation
- Favoriser la bienveillance
- Favoriser l'intégration de collaborateur
- Développer le sens du contact avec le public (victimes, impliqués, témoins, …)
- S'adapter à l'évolution des SIC

Connaissances :

- Organisation et missions du SIS
- Valeurs et normes de l'organisation
- La diversité et de la mixité des collectifs
- Complémentarité SPP/SPV
- L'intelligence collective
- La boucle « observer, analyser, agir »
- Le facteur humain, les effets tunnels, les biais décisionnels
- Règles fondamentales de la communication interpersonnelle
- Gestuelle et gestion de l'oral
- Organisation des systèmes d'information et de communication, déclinaison départementale, régulation avec les centres d'appels d'urgence (15-17-18-112)
- Capacité et modalités d'utilisation des équipements de transmission
- Procédures et langage radio
- Le compte-rendu et la rédaction de documents
- Déontologie et obligations professionnelles
- Outils informatiques et logiciels du SIS

○ Le domaine associatif (FNSPF, UDSP, amicales, …)
<u>Ressources à minima</u> : - Règlement intérieur du SIS - Règlement opérationnel du SIS

Bloc de compétences transversales C

Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels

Compétences :

1. Contrôler les matériels et véhicules
2. Reconditionner les équipements, matériels et véhicules

Savoir-agir :

1. Analyser l'état et le fonctionnement des matériels et véhicules avant et durant l'intervention
   Contrôler après l'intervention l'état et le fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
   Mesurer l'impact d'une anomalie et d'un dysfonctionnement
2. Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules
   Signaler les équipements, matériels et véhicules défectueux

Eléments des compétences

Habiletés :

- Analyser le bon fonctionnement des équipements, matériels et véhicules
- Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Remettre en état les équipements, matériels et véhicules

Attitudes :

- Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement
- Nuancer un dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle

Connaissances :

- Capacité et modalité d'utilisation des équipements, matériels et véhicules
- Démarche qualité et amélioration continue

Ressources à minima :

- Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et véhicules
- Règlement intérieur du SIS
- Règlement opérationnel du SIS